



digital.union@sonapresse.com

LE  GAZOUILLIS...

## Code du travail: et maintenant ?

Serge A. MOUSSADJI  
Libreville/Gabon

DEPUIS son entrée en vigueur le 25 novembre passé, le nouveau Code du travail est salué par la classe politique, les membres du gouvernement, les personnalités du monde des affaires et par de nombreux citoyens. Chacun salue les nouvelles dispositions permettant de supprimer les inégalités femmes-hommes et de lutter plus fermement contre toutes les formes de discrimination. Parmi ces mesures, on retrouve l'égalité d'accès au travail des femmes (art. 2 al. 1), la lutte contre toute forme de discrimination empêchant l'accès au travail (art. 9 al. 2), l'égalité professionnelle entre hommes et femmes et le droit d'accès de la femme à toute sorte d'emploi dans l'entreprise (art. 9 al. 5); l'égalité de rémunération entre hommes et femmes, et dans le déroulement de la carrière (art. 9 al. 5, art. 168 al. 2 et 3), la suppression des freins (pénibilité) à l'accès des femmes au marché du travail, notamment du travail de nuit (art. 200), la codification du harcèlement moral et sexuel comme une pratique condamnable et justiciable (art. 6), la reconnaissance du droit de grève dans les principes généraux (art. 15). Et maintenant, qu'est-ce qui va



Photo: F. M. MOMBO / L'Union

## La question du respect de ce nouveau Code devient importante.

vraiment changer après l'adoption de ce nouveau Code du travail, se demandent certains internautes? De nombreuses dérives avaient été dénoncées autour des anciens textes, rien ne garantit que les hommes d'affaires, les entrepreneurs vont se plier de bon gré à la nouvelle mouture, avancent-ils. "Le nouveau code qui dit quoi? Beaucoup vont

trouver le moyen de le contourner. Comme ces entreprises qui font venir des travailleurs en faisant croire qu'ils viennent en vacances. Alors qu'ils viennent faire l'inventaire et puis s'installent, travaillent au calme au détriment de la main-d'œuvre gabonaise. À côté de ça, les Gabonais sont réduits à un travail de maintenance et payés juste pour le

SMIG. Donc franchement, il n'y a rien de nouveau", croit savoir par exemple Yumi. Pour le moment, ces voix sont minoritaires. Mais cette minorité souhaite que des mécanismes de surveillance soient mis en place et que ceux qui existent travaillent enfin correctement. Sinon tout cela n'aura servi à rien.

## L'actu du web

par S.A.M.

## UGANDA: LA CHINE VA SAISIR UN AÉROPORT POUR UNE DETTE



Photo: DR

Selon Financial Afrik, EximBank China s'apprête à saisir le principal aéroport ougandais, l'aéroport international d'Entebbe, célèbre pour le film "Raid sur Entebbe", pour non-remboursement d'un prêt de 207 millions de dollars. Ce litige est né des conditionnalités d'un prêt contracté auprès de la banque chinoise et adossé à l'aéroport ougandais. La décision a été prise à Pékin malgré la demande de rééchelonnement demandé par Kampala à son partenaire chinois.

## COUPE DU MONDE 2022: UNE IA POUR DÉTECTER LES HORS-JEU



Photo: AFP

Après la Goal Line Technology et l'arbitrage vidéo, la FIFA s'apprête à déployer un détecteur automatique de hors-jeu. Grâce à des capteurs répartis dans un stade, une intelligence artificielle avertirait l'assistance vidéo du mauvais positionnement d'un joueur en temps réel. La prochaine Coupe arabe permettrait à la FIFA de tester cette technologie, indique O1Net.

## LES ODEURS PESTILENTIELLES AURAIENT UN IMPACT SUR LA SANTÉ



Photo: Aristide Moussavou / L'Union

Des médecins français spécialisés en santé publique se sont penchés sur les conséquences des odeurs émanant notamment des décharges publiques. Ils ont constaté que les victimes souffrent de maux de tête, nausées, irritation, etc. Pour échapper à une odeur atroce, on respire parfois moins profondément, mais plus vite, rapporte La Presse. Ce qui peut amener une hyperventilation, faire augmenter le rythme cardiaque ou donner une sensation d'oppression thoracique. Mais c'est un sujet qu'il faut encore approfondir.

## L'œil de la rédaction

## GESTES BARRIÈRES: UN RESPECT DÉJÀ JETÉ AUX OUBLIETTES ?

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

EN décidant d'instaurer un certain nombre de mesures pour lutter de manière efficace contre la pandémie de Covid-19, qui continue de sévir partout à travers le monde avec l'apparition d'un nouveau variant, le gouvernement gabonais avait fait le choix de la prévention. Pour cause, ce dernier avait dévoilé, en mars 2020, un arsenal de mesures devant limiter les déplacements, et par ricochet, imposer les gestes barrières.

Sauf que dans les faits, après plus d'un an et demi de lutte, le relâchement desdites mesures par la population est une évidence. Pour preuve, la recommandation qui limitait le nombre de personnes dans un espace à 30 individus au maximum, n'est visiblement plus d'actualité. Le port du masque obligatoire dans les lieux publics n'est plus qu'un lointain souvenir. De plus, ni le respect de la distanciation sociale ni celui du nombre de passagers à bord d'un taxi ne sont plus des réflexes. Sans doute parce que certaines

personnes ne comprennent plus les raisons des mesures précitées. "Le virus circule, on ne refuse pas. Mais à un moment, ne rendez pas la vie du peuple plus difficile. Depuis mars 2020, le Gabon ne connaît que le couvre-feu. Dans d'autres pays, le confinement a bel et bien existé, mais a été levé par la suite. Ne nous gardez pas prisonniers dans nos maisons. Ce que vous trouvez à faire, c'est de changer l'heure de ce couvre-feu. Le Gabon exagère souvent dans toute chose. De tous les pays, on a eu le plus long confinement", se plaignent certains.



Photo: Rudy Hombenet / L'Union